

Avant l'absoute donnée par Mgr l'archevêque lui-même, M. l'abbé Dadolle, vicaire général et recteur des Facultés catholiques, prononça en chaire l'éloge de ce grand chrétien, en retraçant, en termes élevés, le tableau d'une vie qui servira toujours d'exemple et de leçon.

Au cimetière de Sainte-Foy, où l'inhumation a eu lieu, l'éloge funèbre de M. de la Perrière a été prononcé de nouveau, sous une forme éloquente, par M^e de Villeneuve, bâtonnier de l'ordre des avocats, au nom du barreau, et par M. Henri Beaune, ancien procureur général et membre de l'Académie de Lyon, au nom de la Faculté catholique de droit.

Chaque année, M. de la Perrière présentait à l'Assemblée générale de la Société de Saint-Vincent de Paul, un rapport sur la situation de l'œuvre et les misères qu'elle avait été appelée à soulager. Ces rapports qui renferment toujours un éloquent appel à la charité forment, dans leur ensemble, un chapitre important et du plus grand intérêt de l'histoire de la Charité à Lyon.

Mais indépendamment de ces comptes rendus, qui ont été publiés chaque année et de quelques mémoires judiciaires, on doit encore à M. de la Perrière les publications suivantes :

1° *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars.* J.-B. Viannay. *Le Père Lacordaire.* Lyon, Girard et Josserand, 1863.

2° *La liberté du gouvernement de l'Église.* Rapport au 6^e Congrès des Jurisconsultes catholiques (*Revue catholique des Institutions et du droit.* T. XVII, p. 381.)

3° *Le droit du père de famille* (*Ibidem.* T. XVIII, p. 335.)

4° *L'article 44 des Organiques et le décret du 22 décembre 1812 ont-ils encore force de loi?* Grenoble, Baratier et Dardelet, in-8°, 1886. (Extrait de la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, n° de juin 1886.)